

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2024
COMMUNE DE ALLAMPS

La réunion a débuté le 26 juin 2024 à 20h30 sous la présidence du Maire, Monsieur VALLANCE Denis.

Membres présents :

BALTARD Chloé, BAYEUL Alain, BERNARD Yohan, BESRECHEL Morgan, BISCARAT Julie, DANGELSER Peggy, DINÉ Frédéric, GUINGRICH Lionel, MOINIER Yvon, MONTELS André, ROUSSEAU Emmanuel, SINKO Hervé, SIRANTOINE Edmée, VALLANCE Denis

Membre absente représentée :

MATHIOT Clothilde, pouvoir donné à ROUSSEAU Emmanuel

Secrétaire de séance : Monsieur Alain BAYEUL

Le quorum (plus de la moitié des 15 membres) étant atteint, la séance est ouverte.

Ordre du jour :

- 30_2024 - Parcelles communales - validation des ventes
- 31_2024 - Vote du budget annexe du lotissement
- 32_2024 - Lancement étude enfouissement des réseaux et changement conduite eau potable (rue de la source et rue Jean Moulin)
- 33_2024 - Pré-étude création commune nouvelle
- 34_2024 - Budget primitif 2024 - décisions modificatives
- 35_2024 – Affectation des résultats – budget Commune (annule et remplace)
- 36_2024 - Admission en non-valeur - facture 2015 antenne collective 30 € - décision modificative
- 37_2024 - Remboursement taxe foncière 2023 à l'ancien propriétaire- bar associatif
- 38_2024 - Tarif concession Cavurnes
- 39_2024 - Cloches de l'Eglise - contrat de maintenance avec Bodet campanaire
- 40_2024 - Attribution de subventions : association Michel DINET ; comité des fêtes
- 41_2024 - Information sur le transfert de la compétence Eau à la CCPCST et demande d'adhésion au SMETS
- 42_2024 - Contrat de travail agent d'entretien des écoles
- 43_2024 – Création d'un emploi saisonnier durant les congés d'été de l'agent d'entretien
- 44_2024 – Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe
- 45_2024 - Sylv'Acctes - demande de subvention
- 46_2024 – Aménagement du bistrot – réalisation d'une étude de faisabilité dans le cadre du programme « 1.000 cafés »
- Questions diverses

30_2024 - Parcelles communales - validation des ventes

M. le Maire, concerné par l'acquisition de parcelles, ne participe pas à cette délibération. Il passe la parole à Yvon Moinier, 1^{er} adjoint, pour rappeler le projet.

Le Conseil a décidé par délibération du 15 mars dernier, de céder plusieurs parcelles communales. Les particuliers intéressés se sont fait connaître en mairie et après tirage au sort, pour les terrains demandés par plusieurs riverains, 28 parcelles ont trouvé acquéreurs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 pour, le maire ne participant pas :

- Décide de céder les parcelles suivantes aux conditions et acquéreurs suivants :

Dénomination	Section et n°	Superficie en m ²	Prix de la parcelle	Acquéreurs
Aux Othions	A 62	2195	658,50 €	Frédéric CHAPUZOT - Allamps
Les Gravières	A 511	290	87,00 €	Frédéric CHAPUZOT - Allamps
Les Gravières	A 512	150	45,00 €	Frédéric CHAPUZOT - Allamps
Les Gravières	A 516	1190	357,00 €	Frédéric CHAPUZOT - Allamps
Au poirier Sévigny	A 85	1008	302,40 €	René BALTARD - Allamps
Les Hautes Bouchardes	B 98	1760	528 €	René BALTARD - Allamps
Au Poirier des Femmes	B 143	2900	870 €	René BALTARD - Allamps
Les Vignes du Bonnet	B 179	440	88,00 €	René BALTARD - Allamps
Les Vignes du Bonnet	B 181	500	100,00 €	René BALTARD - Allamps
Les Hautes Bouchardes	B 576	1750	525,00 €	René BALTARD - Allamps
Les Hautes Bouchardes	B 577	1750	525,00 €	René BALTARD - Allamps
La Violette	C 82	460	138,00 €	René BALTARD - Allamps
Aux Pagelles	A 300	310	93,00 €	Richard AMAND - Allamps
Aux Pagelles	A 312	720	216,00 €	Richard AMAND - Allamps
Aux Pagelles	A 313	1090	327,00 €	Alain GINI - Allamps
Aux Pagelles	A 406	290	87,00 €	Denis VALLANCE - Allamps
Aux Plantes Gérard	A 766	220	88,00 €	Denis VALLANCE - Allamps
Aux Plantes Gérard	A 767	93	37,20 €	Denis VALLANCE - Allamps
Aux Plantes Gérard	A 794	320	128,00 €	Denis VALLANCE - Allamps
Aux Plantes Gérard	A 825	620	248,00 €	Denis VALLANCE - Allamps
Les Vignes du Bonnet	B 203	660	198,00 €	Denis VALLANCE - Allamps
Les Vignes du Bonnet	B 213	260	78,00 €	Denis VALLANCE - Allamps
Les Louvières	C 5	1860	558,00 €	Patrick MORLET - Allamps
Les Louvières	C 8	5510	1.653 €	Patrick MORLET - Allamps
Les Louvières	C 25	674	202,20 €	Patrick MORLET - Allamps
Les Louvières	C 34	186	55,80 €	Patrick MORLET - Allamps
Les Louvières	C 42	465	139,50 €	Patrick MORLET - Allamps
Les Louvières	C 78	180	54,00 €	Patrick MORLET - Allamps

- Autorise le 1^{er} adjoint à signer les actes de vente correspondants auprès de la SCP ABBO-BURTE et tout document découlant de cette décision.

Arrivée de Yohan BERNARD

31_2024 - Vote du budget annexe du lotissement communal

Le Maire rappelle la délibération du 6 septembre 2023 et celle du 26 janvier 2024 relatives au projet de lotissement communal dans la rue des Pâquis (côté droit). Il convient de voter le budget prévisionnel pour ce lotissement. Ce budget tient compte des opérations déjà réalisées, à savoir acquisition de la parcelle et une partie des honoraires du géomètre, réglées sur le budget général de la commune qui seront remboursées et des opérations futures, à savoir le solde des honoraires et les travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Vote le budget primitif du lotissement. La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de 330.000 € HT.
- Autorise le Maire à lancer les travaux et à signer les marchés correspondants
- Autorise le Maire à effectuer les formalités concernant l'assujettissement à la TVA auprès du service des impôts des entreprises
- Fixe le prix du m² à 50 € HT. Ce tarif pourra être actualisé lors d'une prochaine réunion en fonction de la réalité des travaux à réaliser
- Autorise le Maire à signer les actes de vente et tout document découlant de cette décision.

32_2024 - Lancement étude enfouissement des réseaux et changement conduite eau potable (rue de la source et rue Jean Moulin)

Le Maire rappelle aux conseillers le projet d'enfouissement des réseaux secs et le changement de la conduite d'eau potable pour la rue de la source et la rue Jean Moulin. Il propose de lancer la procédure de recherche de maître d'œuvre afin de commencer les travaux d'ici la fin de l'année.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise le maire à lancer la consultation de maîtrise d'œuvre
- Autorise le maire à signer le marché avec le maître d'œuvre qui sera retenu

33_2024 - Pré-étude création commune nouvelle

Le Maire fait part d'un échange qui a eu lieu au sein de l'association Cœur de Meine qui regroupe les communes de Allamps, Bulligny, Blénod-les-Toul, Gibeauveix, Uruffe, Vannes-le-Chatel.

L'idée de réfléchir à un ou des projets de commune(s) nouvelle(s) a été évoquée entre plusieurs communes déjà lors du mandat précédent, puis en début de mandat lors des premières réunions de l'association Cœur de Meine. Il avait alors été proposé d'engager d'abord un certain nombre de projets communs pour s'habituer à travailler ensemble, avant de parler de structuration plus forte. Après les différents projets engagés ces dernières années ensemble (trail, pool de secrétariat, syndicat forestier), il est jugé intéressant de reprendre cette question au moins pour statuer sur des principes sans plus d'engagement, et avant cela encore, d'étudier les avantages et inconvénients d'un tel projet.

Le périmètre pourrait s'élargir à quelques communes voisines, notamment celles qui font partie du dispositif Villages d'Avenir de la vallée de l'Aroffe (Barisey-la-Côte, Barisey-au-Plain, Mont-l'Étroit, Saulxures-les-Vannes). Le principe leur en est donc également proposé.

Cette réflexion pourrait s'appuyer sur une étude simplifiée, avec le soutien des organismes habituels des communes (Association départementale des maires, Caisse des Dépôts avec sa structure Territoires Conseils) qui seront sollicités.

Il est précisé que la création d'une commune nouvelle ne peut se réaliser l'année précédant les élections municipales, à savoir après le 1^{er} janvier 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- De participer à une étude succincte, sans engagement ultérieur, avec le soutien technique des organismes habituels des communes (Association des maires, Territoires Conseils), afin de préciser les principes d'une commune nouvelle, des avantages et inconvénients, des modes de fonctionnement possibles, des conséquences pour chacune des communes, des différents périmètres possibles.
- De confier à l'association Cœur de Meine la conduite de cette étude avec participation active des communes volontaires
- De fixer le calendrier de cette étude de septembre à novembre 2024
- De débattre sur la base de cette étude à nouveau en décembre 2024 afin de préciser si la commune souhaite ou non aller plus loin dans la démarche et dans quelles conditions.

34_2024 - Budget primitif 2024 - décision modificative

Le Maire informe les conseillers que lors de la prise en charge par la trésorerie de Toul, des observations ont été émises et que des modifications doivent être effectuées par décision modificative, notamment pour la vente de terrains et pour les chapitres 021 et 023 qui n'étaient pas équilibrés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Vote la décision modificative n° 1 suivante :
 - o Compte 7751 : - 5 000 €
 - o Compte 023 : - 5 000 €
 - o Compte 021 : - 5 500 €
 - o Compte 2132 – op. 149 : - 500 €
 - o Chapitre 024 : + 5 000 €

35_2024 – Affectation des résultats – budget Commune (annule et remplace)

Le Maire informe les conseillers qu'une erreur a été faite quant au montant affecté au compte 001 « déficit d'investissement reporté ». La somme était de 123.143,94 € au lieu de 122.470,94 €. Il convient de reprendre la délibération n° 14-2024.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023,

Considérant que le Maire, ordonnateur, a normalement administré les finances de la commune ;

Constatant que le compte administratif présente un excédent en section de fonctionnement de 333.852,77 € et un déficit en section d'investissement de 123.143,94 €, et compte-tenu des restes à réaliser en dépenses pour un montant 134.020,00 € et en recettes pour un montant de 134.693,00 €, décide :

- affectation au compte 001 « déficit d'investissement reporté » la somme de 123.143,94 € en dépenses
- affectation au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » la somme de 122.470,94 € en recettes
- affectation au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » de la somme de 211.381,83 € en recettes.

36_2024 - Admission en non-valeur - facture 2015 antenne collective 30 €

Le Maire informe les conseillers qu'il a reçu un courrier de la Trésorerie concernant une facture relative à l'entretien de l'antenne collective de 30 € et pour laquelle le paiement n'est jamais intervenu depuis 2015. Il convient de prendre une délibération pour annuler cette facture et la prendre en charge sur le budget général.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Admet en non-valeur la somme de 30 €
- Autorise le maire à signer l'état des produits irrécouvrables et à effectuer le mandatement

37_2024 - Remboursement taxe foncière 2023 à l'ancien propriétaire suite à l'acquisition de l'ancien café-restaurant

Le Maire informe les conseillers d'une demande de remboursement du prorata de la taxe foncière par M. Daniel CLAUDE, ancien propriétaire du bar associatif, pour l'année 2023. Il a réglé la somme de 1.261 € pour l'année et la vente a été signée le 17 février 2023. Ce prorata concerne 318 jours sur l'année 2023, soit un montant de 1 098,62 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide de rembourser au prorata la taxe foncière à hauteur de 1 098,62 € à M. Daniel CLAUDE
- Autorise le Maire à signer tout document découlant de cette décision.

38_2024 - Tarif concessions Cimetière

Le Maire rappelle les tarifs des concessions fixés par délibération du Conseil Municipal le 5 mars 2010, et n'ont pas été révisés depuis.

Il rappelle également que de nouvelles concessions perpétuelles ne peuvent être accordées.

De nouvelles concessions sont possibles : il s'agit de cavurnes. Ce sont des concessions pouvant accueillir plusieurs urnes cinéraires. Ces concessions ont l'avantage d'occuper un espace plus restreint que des concessions plus classiques ; elles pourraient être ainsi installées dans des espaces du cimetière ne pouvant, à l'heure actuelle accueillir des sépultures.

Le Maire propose que :

- Les tarifs du colombarium – les plus élevés- restent inchangés.
- Les tarifs du cimetière soient doublés.
- Les tarifs des cavurnes soient calqués sur les tarifs du cimetière de 2010.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Vote la tarification des concessions ci-dessous à compter du 1^{er} août 2024 :

Concessions	Tarifs arrêtés au 05 mars 2010	Tarifs arrêtés au 26 juin 2024
Colombarium	230 € pour 15 ans	230 € pour 15 ans
	460 € pour 30 ans	460 € pour 30 ans
	770 € pour 50 ans	770 € pour 50 ans
Cimetière	25 € pour 15 ans	50 € pour 15 ans
	50 € pour 30 ans	100 € pour 30 ans
	100 € pour 50 ans	200 € pour 50 ans
Cavurnes	/	25 € pour 15 ans
	/	50 € pour 30 ans
	/	100 € pour 50 ans

39_2024 - Cloches de l'Eglise - contrat de maintenance avec Bodet campanaire

Le Maire informe les conseillers que les cloches de l'Eglise faisaient l'objet d'un contrat de d'entretien par l'entreprise Gradoux. Cette dernière a cédé son entreprise à l'entreprise Bodet Campanaire. Celle-ci propose d'établir un contrat de maintenance des équipements de l'installation campanaire pour un montant de 276 € TTC/an. Le tarif sera révisé chaque année.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte le contrat de maintenance
- Autorise le Maire à le signer ainsi que tout document découlant de cette décision.

40_2024 - Attribution de subventions aux associations

Le Maire fait part des demandes de subvention déposées par l'Association Michel Dinet et par le Comité des Fêtes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de verser une subvention d'un montant de :
 - o 200 € à l'association Michel Dinet
 - o 3.000 € au Comité des fêtes d'Allamps
- Précise que les crédits sont prévus au budget primitif

41_2024 - Information sur le transfert de la compétence Eau à la CCPCST et demande d'adhésion au SMETS

Le maire présente le projet de transfert de compétence EAU à la Communauté de Communes du Pays de Colombey et du Sud Toulousain ainsi que le projet de charte des bonnes pratiques et des engagements communs qui seront soumis au vote le 4/7 prochain.

Après échanges et débats, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Mandate les deux délégués communaux pour présenter à la Communauté de Communes les amendements à la charte permettant de parvenir à un tarif unique sur l'ensemble des 38 communes appartenant à la CC en concordance avec les principes de solidarité qui ont toujours prévalu sur le territoire

L'une des modalités à la tarification unique serait d'élargir au SMETS l'ensemble des communes non adhérentes à ce syndicat

- demande en conséquence de manière conservatoire son adhésion au SMETS avant la fin de l'année 2024

42_2024 - Contrat de travail de l'agent d'entretien des écoles

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'adjointe technique chargée de l'entretien des locaux de l'école primaire, embauchée depuis 2011, devait être transférée au SIS des Rives de l'Aroffe à compter du 1^{er} septembre prochain. Après l'avoir rencontrée, elle a sollicité une rupture conventionnelle de contrat. Après avoir pris contact avec le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe-et-Moselle, une procédure de rupture a été engagée et un projet de convention sera soumis à Mme Marinha BUEZ pour une date d'effet au 1^{er} septembre.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte les termes de la convention
- Fixe le montant de la rupture conventionnelle à 3.540 €

- Mandate le Maire pour solliciter du SIS des Rives de l'Aroffe le remboursement du montant de cette indemnité au prorata des heures réalisées pour le compte du SIS
- Autorise le Maire à signer la convention et tout document découlant de cette décision.

43_2024 – Création d'un emploi saisonnier durant les congés d'été de l'agent technique

Le Maire informe les conseillers que presque chaque année une personne est recrutée afin de faire face aux congés de l'employé communal. Il propose à nouveau de recruter une personne à raison de 4 heures par jour pendant 3 semaines, à savoir du 12 août au 30 août 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de recruter un salarié occasionnel à raison de 4 heures par jour du lundi au vendredi, soit 20 heures par semaine du 12 août au 30 août 2024
- fixe le salaire horaire au SMIC (fixé actuellement à 11,65 € brut/heure)
- autorise le Maire à signer le contrat de travail correspondant et tout document découlant de cette décision.

Il est proposé que la personne soit titulaire du permis B ; les candidatures seront reçues en mairie jusqu'au 19 juillet, dernier délai.

44_2024 – Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe

Le Maire rappelle aux conseillers que la secrétaire de mairie va faire valoir ses droits à la retraite d'ici la fin de l'année. Un appel à candidature a été lancé et visé par le contrôle de légalité le 13 mai dernier. Un jury se réunira le 30 juin afin d'examiner les différentes candidatures reçues. A ce jour, aucun candidat n'est titulaire de la fonction publique territoriale.

Il est proposé en conséquence d'autoriser le maire à signer un contrat à durée déterminée de 3 ans en qualité d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} août 2024 pour une durée hebdomadaire de 28 h par semaine afin d'être en binôme avec la secrétaire actuelle.

Il est précisé que le poste de secrétariat de mairie devrait être transféré à la Communauté de communes du Pays de Colombey et du Sud Toulinois à compter du 1^{er} novembre prochain dans le cadre du service mutualisé de secrétariat de mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de créer un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe pour une durée hebdomadaire de 28 h/semaine à compter du 1^{er} août 2024
- autorise le Maire à signer le contrat et tout document découlant de cette décision.

45_2024 - Sylv'Acctes - demande de subvention

Le Maire présente aux conseillers un dossier remis par l'agent ONF concernant une aide possible par l'organisme Sylv'Acctes pour des travaux sylvicoles. Il propose de solliciter cet organisme pour des travaux de maintenance de cloisonnement et nettoyage des parcelles 12, 13, 14 et 21. Le montant des devis s'élève à 12.734,30 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Demande à bénéficier d'une aide auprès de Sylv'ACCTES pour les travaux réalisés sur les parcelles 12.734,30 € HT
- Autorise le Maire à signer tout document découlant de cette décision.

46_2024 – Aménagement du bistrot – réalisation d’une étude de faisabilité dans le cadre du programme « 1.000 cafés »

Le Maire rappelle aux conseillers le programme « 1.000 cafés » mis en place par le groupe SOS avec le soutien de l’Etat afin d’accompagner, soutenir et rassembler des cafés multiservices dans les communes de moins de 3.500 habitants. Les différents services proposés par les cafés sont choisis en lien avec les habitants, les élus et les porteurs de projets.

Il a rencontré le délégué régional afin d’exposer le projet de la commune d’Allamps et propose de déposer un dossier de candidature. Le projet sera étudié par un comité d’instruction afin de proposer un accompagnement adapté et des financements possibles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de réaliser une étude de faisabilité pour l’aménagement du bistrot associatif
- Autorise le Maire à signer un partenariat avec cet organisme et tout document découlant de cette décision

Questions diverses

- ✓ Protection sociale – ACORIS : le maire a reçu le 20 juin dernier une personne d’Acoris Mutuelles de Nancy afin de présenter un dossier de protection sociale pour les particuliers ; il informe les conseillers qu’il signera un accord, sans engagement financier pour la commune, afin de faire bénéficier de la couverture de cette mutuelle à tout habitant qui le souhaitera, après étude de son dossier en toute confidentialité par ACORIS
- ✓ Information sur le remembrement : Le maire a été interpellé pour la réalisation d’un remembrement dans le village ; une réunion d’informations s’est tenue avec les adjoints afin de connaître le déroulement d’une procédure d’AFAFE (Aménagement Foncier Agricole Forestier et Environnemental) en lien avec le service foncier du Département 54. Il est décidé d’organiser une réunion publique le 25 septembre prochain à 18 h 00 à destination des habitants du village et de tous les exploitants intéressés.
- ✓ Taille des haies : Les agriculteurs ne peuvent procéder à la taille des haies entre le 16 mars et le 16 août. Cette année compte tenu des conditions météorologiques, l’interdiction a été reportée au 16 avril. Les particuliers n’ont pas la même contrainte, mais il est conseillé d’égaler légèrement durant cette période, uniquement en cas d’impératifs et en « surface » des haies afin de ne pas perturber la nidification des oiseaux. Information sera communiquée dans le prochain bulletin.
- ✓ Inauguration de la Place des fêtes et de la Halle couverte le vendredi 13 septembre à 18 h 30
- ✓ Ouverture du bistrot chaque vendredi soir à partir du 20 septembre prochain, sous réserve de disposer de suffisamment de bénévoles.
- ✓ Un appel sera lancé dans le bulletin communal.

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 23h30.

Monsieur Alain BAYEUL
Secrétaire de séance

Procès-verbal du 26 juin 2024

Monsieur VALLANCE DENIS,
Maire

